

# CERTIFICAT

## No. CERT\_S1025\_1107

**AMARI SAMIA  
CCS CONSULTING**

**40 RUE PERNOT 60700 PONT-SAINT-MAXENCE**

**No. SIREN : 942184540  
No. DÉCLARATION D'ACTIVITÉ : 11757352475**

**CEVA SOLUTION** certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le référentiel de certification et au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

- De la loi No. 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- Du décret No. 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Du décret No. 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au Référentiel National sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- De l'arrêté 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- Décret no 2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences et visant à lutter contre la fraude à ce compte et à interdire le démarchage de ses titulaires
- Questions-Réponses à la version en vigueur
- Du guide de lecture du Référentiel National Qualité, à la version en vigueur
- Et de la procédure de certification PR.10, à la version en vigueur

### CATÉGORIE(S) D'ACTION(S) CONCERNÉE(S):

- ☒ L. 6313-1-1 Actions de formations
- ☐ L. 6313-1-2 Bilans de compétences
- ☐ L. 6313-1-3 Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie
- ☐ L. 6313-1-4 Actions de formation par apprentissage

Le certificat demeurera en vigueur jusqu'à sa fin de validité à moins d'un avis contraire, à condition que la mise en place et la conformité aux exigences du référentiel de certification de service soient jugées satisfaisantes lors des audits de surveillance et que les conditions de contrat CEVA SOLUTION soient observées.

Fait à Paris le 30.10.2025  
Zohire BOUMISSA  
Président de CEVA SOLUTION

Date de fin de validité : 129.10.2028